



Comité de gestion  
de la taxe scolaire  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

# Régime de gestion des risques

## Rapport annuel

### 2017-2018





# Table des matières

<b>Le Régime de gestion des risques en 2017-2018.....</b>	<b>1</b>
Les faits saillants .....	1
Les placements du RGR .....	2
Les perspectives 2018-2019.....	3
<b>Le Régime de gestion des risques en bref .....</b>	<b>5</b>
Une réponse à des besoins par l'auto-assurance.....	5
Une couverture adaptée à la réalité.....	5
Services étendus à la clientèle .....	6
<b>Le bilan du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.....</b>	<b>7</b>
Les rapports d'événements en 2017-2018 .....	7
Les réclamations, les indemnités et les provisions pour 2017-2018.....	10
L'état des revenus, dépenses, indemnités et le coût du RGR .....	11
Les mesures de prévention .....	12
Les économies 2017-2018 .....	13
<b>Les bilans révisés des années antérieures (1<sup>er</sup> janvier 1987 au 30 juin 2018).....</b>	<b>15</b>
Dossiers actifs par année scolaire.....	15
Le bilan et l'état des revenus et dépenses .....	16
<b>Les perspectives .....</b>	<b>17</b>
Le budget 2018-2019 du RGR et son financement .....	17
<b>Annexe A Membres du Comité de gestion des risques du RGR pour 2017-2018.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe B Indemnités payées et réserves – période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.....</b>	<b>22</b>
<b>Annexe C Revenus et dépenses du RGR – période du 1<sup>er</sup> janvier 1987 au 30 juin 2018.....</b>	<b>23</b>
<b>Annexe D Bilan du RGR au 30 juin 2018.....</b>	<b>24</b>



---

# Le Régime de gestion des risques en 2017-2018

## ***Les faits saillants***

Depuis plus de 30 ans, le Régime de gestion des risques (RGR), répond aux besoins des commissions scolaires de l'île de Montréal et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (Comité de gestion) en matière d'auto-assurance en responsabilité civile extracontractuelle.

Le RGR a l'avantage de protéger les commissions scolaires participantes des fluctuations du marché des assurances. De plus, il répond exactement à leurs activités. Il mise sur l'implication des milieux et sur les activités de prévention.

En outre, le Comité de gestion coordonne des inspections préventives faites par une firme externe. En 2017-2018, 50 établissements scolaires ont fait l'objet d'une inspection préventive par cette firme. Un rapport d'inspection détaillé a été acheminé aux directions d'établissements et aux ressources matérielles de la commission scolaire concernée.

Ces mesures préventives permettent d'améliorer les performances du RGR et, surtout, permettent d'éviter des accidents et ainsi assurer la sécurité des élèves et du personnel des commissions scolaires. Ces mesures touchent un grand nombre d'intervenants et toutes les personnes interpellées sont importantes à la prévention des accidents.

Le RGR, à la demande spécifique des organismes participants, a reconduit un contrat d'assurance afin de répondre à leur besoin en ce qui concerne les voyages étudiants à l'étranger.

En regard du volet d'auto-assurance, les principales données de 2017-2018 sont :

- 19 725 rapports d'événements ont été répertoriés;
- 54 réclamations ont été reçues;
- 43 de ces réclamations font référence à des événements survenus durant cette année.

Au 30 juin 2018, le RGR compte un total de 167 dossiers de réclamations en cours. La provision pour indemnités cumulées s'élève à 1 636 369 \$. Au plan statistique :

- 52 % de cette somme provient des réclamations de la CSDM;
- 21 % de cette somme provient des réclamations de la CSMB;
- 21 % de cette somme provient des réclamations de la CSPI;
- 4 % de cette somme provient des réclamations de la CSEM;
- 2 % de cette somme provient des réclamations de la CSLBP.

Les principales statistiques tirées des 19 725 rapports d'événements sont :

- les blessures corporelles les plus fréquentes touchent la tête;
- les accidents se produisent le plus souvent dans les cours d'école;
- les événements sont plus souvent susceptibles de survenir lors des jeux libres et/ou récréations;
- les rapports proviennent majoritairement de l'ordre d'enseignement primaire;
- les blessures entraînant uniquement une douleur sont nettement les plus fréquentes.

En 2017-2018, la contribution du Comité de gestion au RGR a été fixée à 355 000 \$. Le surplus accumulé du RGR se chiffre à 4 056 876 \$ au 30 juin 2018 et il est suffisant pour assurer la sécurité financière future du RGR, selon la dernière analyse actuarielle du régime, faite en 2017.

Le coût du RGR est très bas en comparaison du marché de l'assurance. Le coût moyen établi sur la base des cinq dernières années représente 0,55 \$ par élève. La moyenne des coûts d'assurances de sept commissions scolaires autour de l'île de Montréal pour l'année 2017-2018, se chiffre à 3,68 \$ par élève. Par comparaison, il y a une économie de 738 119 \$ pour l'ensemble du réseau montréalais.

## ***Les placements du RGR***

La valeur marchande du portefeuille du RGR est évaluée à 5 434 759 \$. Le rendement moyen est de 2,659 % au 30 juin 2018, pour des échéances moyennes de 2,73 années.

## ***Les perspectives 2018-2019***

La contribution du Comité de gestion est maintenue à 355 000 \$ pour 2018-2019. Le montant de la contribution des commissions scolaires demeure inchangé à 75 000 \$. Les dépenses et les provisions pour indemnités envisagées s'établissent à 738 646 \$.

Pour 2018-2019, comme par le passé, le Comité de gestion souscrit à une police d'assurance excédentaire qui permet de se prémunir contre les réclamations se situant entre 2 M \$ et 5 M \$. L'assurance responsabilité couvrant les voyages des commissions scolaires a également été renouvelée.

*Me Malaythip Phommasak*  
Secrétaire générale et directrice du Service juridique





---

## **Le Régime de gestion des risques en bref**

### ***Une réponse à des besoins par l'auto-assurance***

En 1986, le Conseil scolaire de l'île de Montréal, devenu depuis, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, en partenariat avec les commissions scolaires de l'île de Montréal, initiait un processus de consultations et d'analyses actuarielles pour trouver une solution à l'augmentation spectaculaire des primes d'assurance responsabilité.

La solution : ***le Régime de gestion des risques***

Ce régime d'auto-assurance a pour but premier d'assumer la responsabilité civile extracontractuelle des commissions scolaires participantes, c'est-à-dire la responsabilité envers autrui pour des préjudices corporels, moraux et matériels, sous réserve de certaines exclusions. Il est consigné dans une politique adoptée par le Comité de gestion.

### ***Une couverture adaptée à la réalité***

Le RGR couvre l'ensemble des employés, des administrateurs et des dirigeants des organismes participants pour la responsabilité civile générale, alors qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions. La responsabilité civile des stagiaires, lors de stages non rémunérés, est également prévue.

Les administrateurs et dirigeants comprennent les membres du Conseil des commissaires des commissions scolaires et les membres du Comité de gestion qui ont signifié par écrit leur intention de participer au RGR. De plus, tous les membres des conseils d'établissement et des comités divers des organismes participants prévus par la *Loi sur l'instruction publique* sont assimilés à des administrateurs et dirigeants.

## **Services étendus à la clientèle**

Les activités du Comité de gestion liées au RGR se divisent en trois mandats principaux : l'*administration générale*, les *services juridiques* et les *mesures de prévention*.

### *Administration générale*



- Gestion du fonds et du financement
- Perception des revenus et paiement des dépenses et des indemnités
- Dotation en experts-conseils
- Émission de rapports d'analyse et de statistiques
- Production du rapport annuel
- Animation et coordination du comité de gestion des risques

### *Services juridiques*



- Enquête
- Expertise
- Représentation devant les tribunaux

### *Mesures de prévention*



- Production et diffusion de documents d'informations de prévention des accidents
- Assistance téléphonique
- Présentation d'activités de formation et de sensibilisation
- Inspection préventive des établissements scolaires

Les succès du RGR sont intimement liés à l'appui et à la vigilance des représentants de tous les organismes participants. La participation des membres des commissions scolaires au sein du comité de gestion des risques sert d'intermédiaire privilégié avec le milieu.

Toutes les commissions scolaires de l'île de Montréal ainsi que le Comité de gestion participent actuellement au RGR. Cette adhésion est renouvelée automatiquement tant que le RGR demeure en vigueur ou jusqu'à ce qu'un avis de retrait soit transmis par résolution de l'organisme.

---

## Le bilan du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

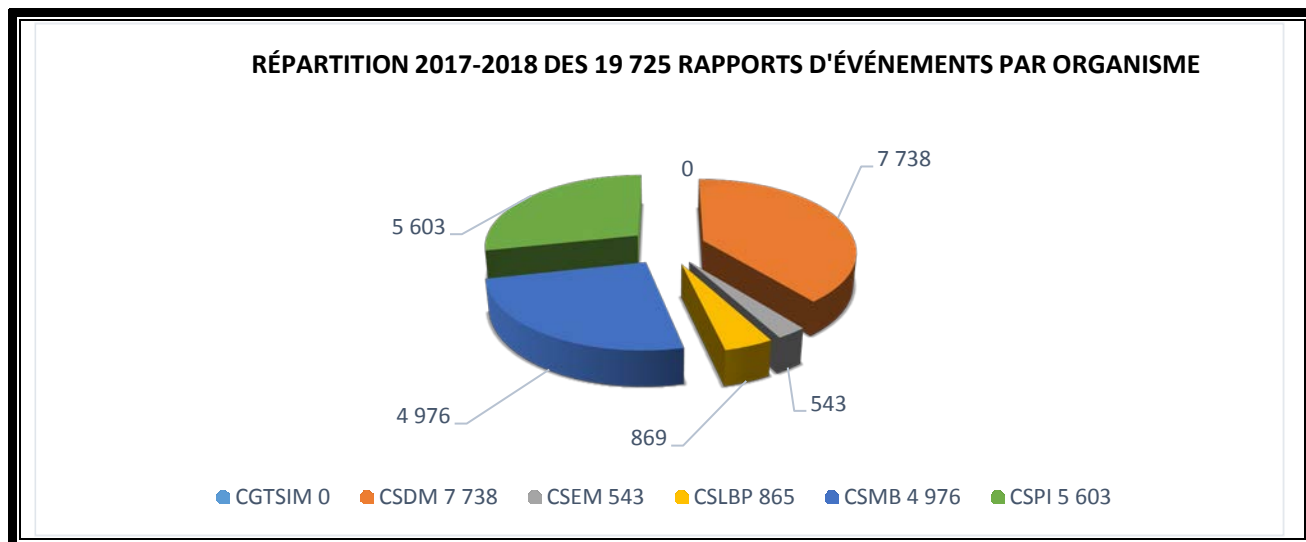
### ***Les rapports d'événements en 2017-2018***

Pour la période en cause, 19 725 événements ont été rapportés par les six organismes participants, une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière. Le nombre de rapports d'événements augmente depuis les six dernières années.

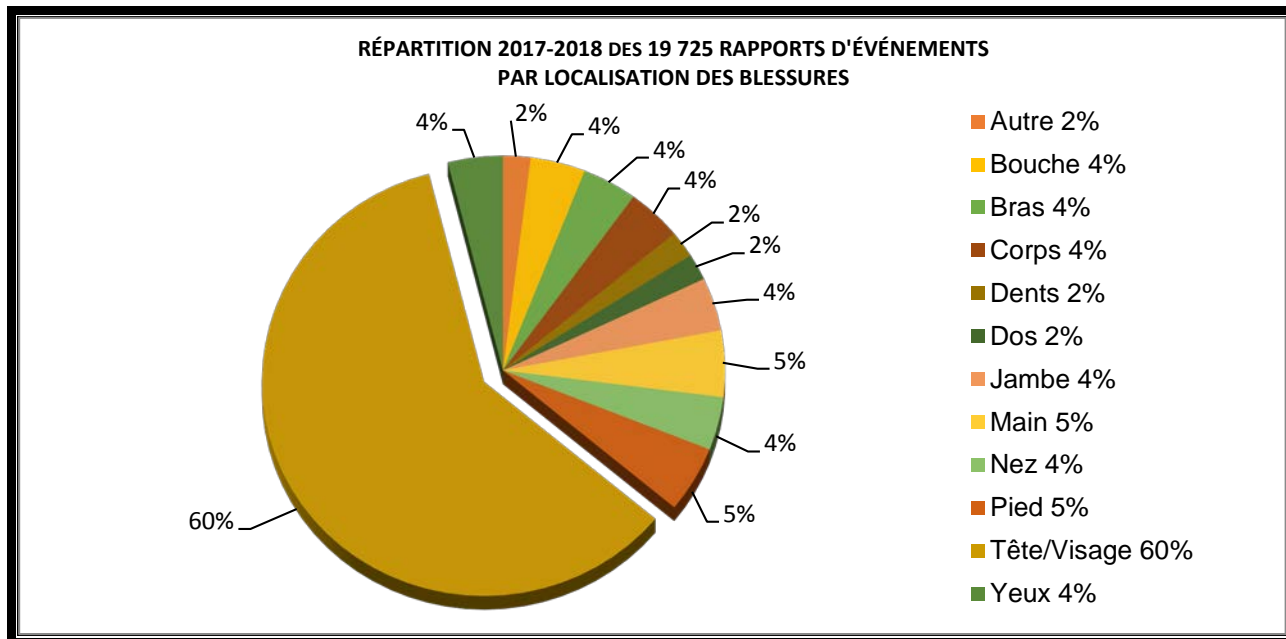
Des 19 725 événements, 54 réclamations ont été reçues dont 43 concernent des événements survenus en 2017-2018. Parmi ces 54 réclamations reçues, 51 sont toujours en cours de traitement et des provisions leur ont été attribuées au 30 juin 2018.

Les faits saillants les plus intéressants à l'égard de la répartition des rapports d'événements sont les suivants :

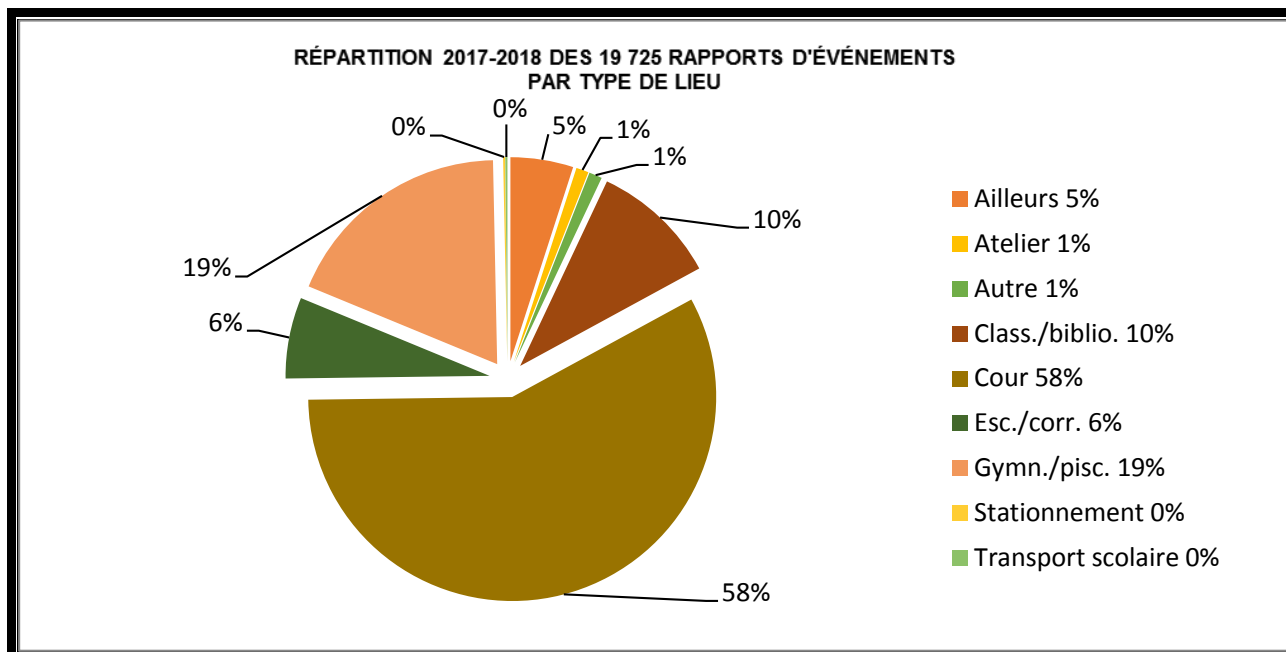
- a) Les rapports reçus sont représentés comme suit :
- 40 % pour la Commission scolaire de Montréal (7 738);
  - 28 % pour la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (5 603);
  - 25 % pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (4 976);
  - 4 % pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (865);
  - 3 % pour la Commission scolaire English-Montréal (543).



b) La majorité des blessures se situe au niveau de la tête/visage (74 %).



c) La majorité des événements se sont produits dans les cours d'école (58 %).

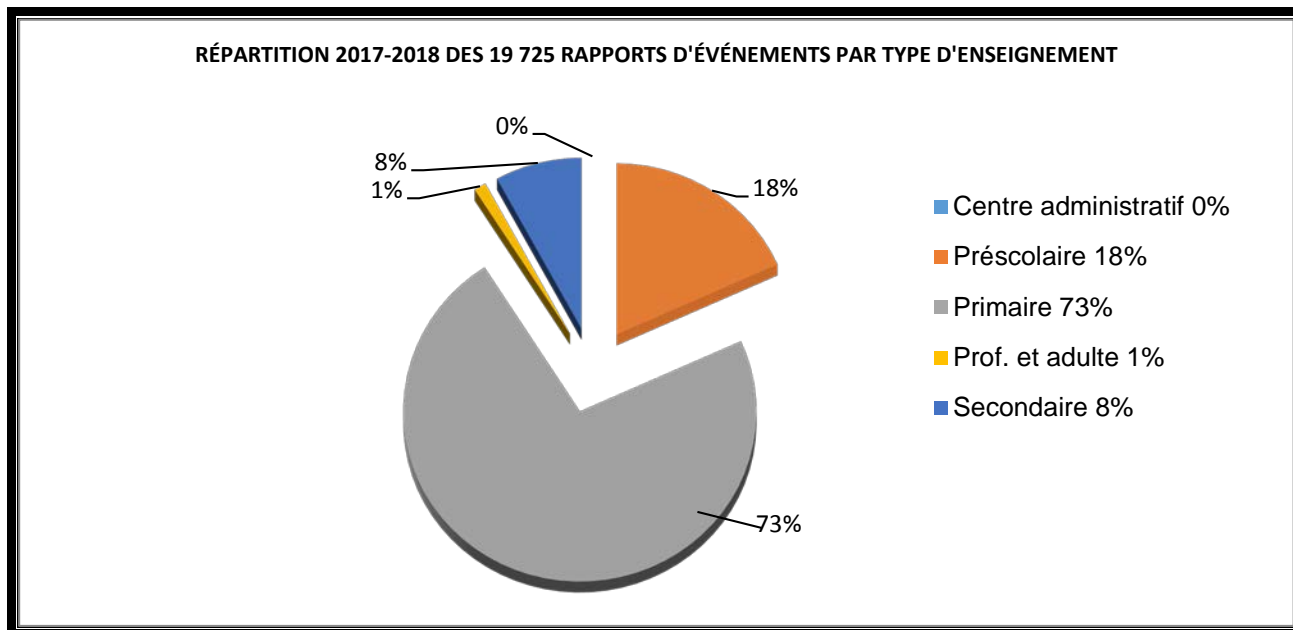


d) Deux types d'activités relatives à l'activité physique sont à l'origine de 75 % des accidents :

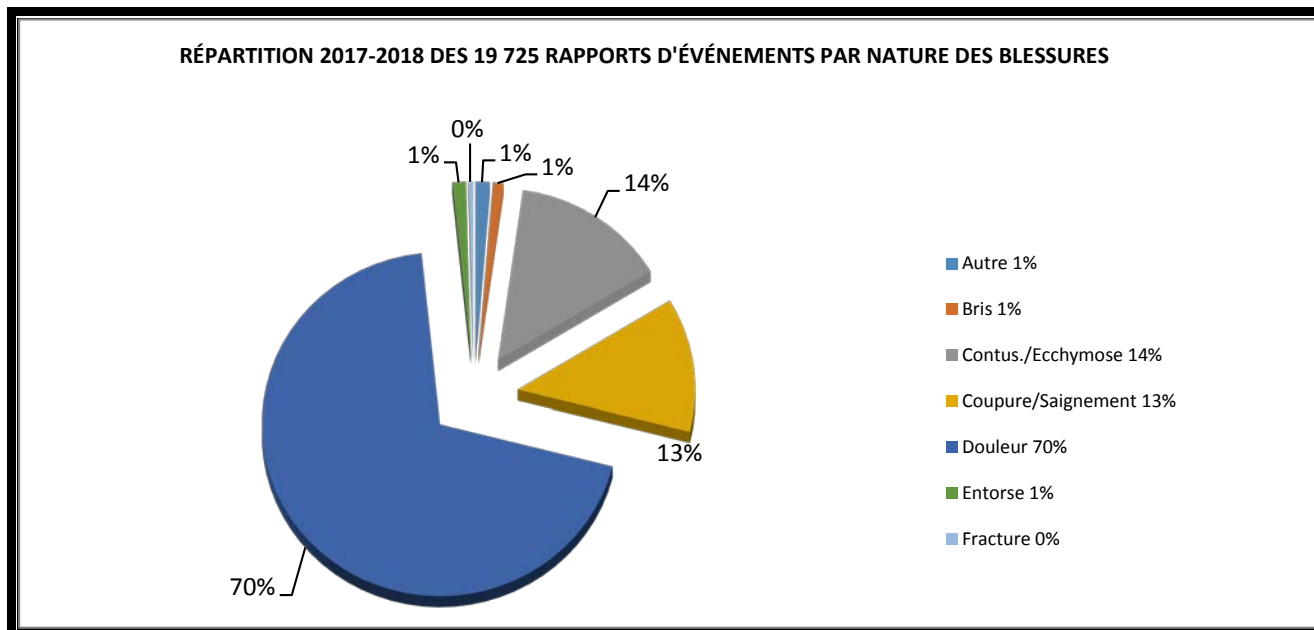
- 61 % lors des récréations et jeux libres;
- 14 % lors des cours d'éducation physique;

e) Les garçons sont impliqués dans 64 % des événements.

f) Le niveau d'enseignement primaire se voit attribuer 72 % des événements.



g) La nature des blessures est répartie en sept groupes dont les plus fréquentes (96 %) sont les douleurs (69 %), les contusions et ecchymoses (14 %) et les coupures (13 %). En analysant ces données, seulement 2 % des événements rapportés comportent un préjudice corporel sérieux. Il s'agit de 395 événements sur un bassin de plus de 235 984 élèves.



## ***Les réclamations, les indemnités et les provisions pour 2017-2018***

En 2017-2018, 43 événements rapportés ont donné lieu à des réclamations, représentant 0,21 % des événements rapportés.

Une provision pour indemnités est attribuée à chaque réclamation dès l'ouverture du dossier. Elle sera ajustée en cours de traitement et radiée lors de la fermeture du dossier, soit par règlement hors cour, par jugement, par paiement d'un tiers ou par prescription.

Les 54 réclamations reçues cette année ont cheminé de la façon suivante : une seule réclamation a généré une indemnité de 1 748 \$, un dossier a été exclu du RGR et un dernier a été fermé pour cause de désistement. Donc, 51 réclamations sont pendantes, engendrant des provisions pour indemnités de 445 008 \$.

Dans l'éventualité où toutes ces réclamations donnaient lieu à un versement d'indemnités conformément au montant des provisions, elles seraient défrayées, en partie, par les franchises des commissions scolaires, pour une somme de 21 051 \$ tandis que le RGR en assumerait 423 957 \$.

L'Annexe B présente les montants des provisions pour indemnités à payer à la suite des réclamations connues au 30 juin 2018. À cette même date, 167 dossiers de réclamations sont toujours en traitement pour une provision pour indemnité de 1 636 369 \$. La répartition de cette provision par organisme est la suivante :

51 % Commission scolaire de Montréal	2 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
21 % Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	4 % Commission scolaire English-Montréal
21 % Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	1 % Comité de gestion

Les 54 réclamations reçues en 2017-2018 proviennent des commissions scolaires suivantes :

54 % Commission scolaire de Montréal	0 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
18 % Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	6 % Commission scolaire English-Montréal
22 % Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	0 % Comité de gestion

## ***L'état des revenus, dépenses, indemnités et le coût du RGR***

L'Annexe C représente les revenus et dépenses du RGR pour l'année 2017-2018. Les dépenses, sans tenir compte des indemnités, représentent 411 057 \$ dont :

- 102 370 \$ pour l'assurance excédentaire et l'assurance couvrant les voyages à l'étranger;
- 308 687 \$ pour l'administration et la prévention.

Les indemnités et les provisions pour indemnités ont généré une dépense de 222 169 \$ pour l'année courante. Cette somme est composée de 208 834 \$ pour les indemnités et de 13 335 \$ pour les franchises excédentaires. Les provisions pour indemnités des réclamations des années antérieures ont nécessité un ajustement de 439 142 \$. Cette correction de la provision des années antérieures diminue les coûts du Régime pour l'année 2017-2018. Ainsi, le coût du Régime devient négatif à 10 265 \$.

Les revenus ont totalisé 554 468 \$ dont :

- 355 000 \$ pour la contribution du Comité de gestion;
- 75 000 \$ pour la contribution des commissions scolaires;
- 124 468 \$ de revenus d'intérêts.

Il résulte un surplus d'exercice de 360 384 \$ qui est ajouté au surplus accumulé. Ce surplus accumulé se chiffre à 4 056 876 \$ au 30 juin 2018.

Pour calculer le coût du RGR par élève, un coût moyen sur cinq ans est utilisé afin d'équilibrer les coûts provenant de la révision des provisions pour indemnités des années antérieures. Le coût moyen par élève calculé en 2017-2018 est de 0,55 \$ comparativement à 0,67 \$ l'an dernier.

## ***Les mesures de prévention***

Les mesures de prévention sont principalement constituées des activités de sensibilisation et d'information, et des inspections de prévention. Elles ont pour objectif de diminuer la fréquence et la gravité des accidents et de diminuer les risques.

Une somme de 79 881 \$ a été consacrée à diverses activités de prévention dans le cadre du RGR au cours de l'année 2017-2018.

Durant l'année 2017-2018, 50 établissements ont fait l'objet d'une visite d'inspection générale de prévention. Cette opération a coûté 25 386 \$. À chaque année, le RGR assume le coût des services d'une firme spécialisée dans le domaine pour procéder à la visite d'environ 10 % du parc immobilier des commissions scolaires de l'île de Montréal. Les corrections suggérées par ces rapports sont transmises tant à l'établissement qu'au département des ressources matérielles de la commission scolaire concernée.

Des outils de prévention tels que le « Manuel de responsabilité civile dans les écoles » et le « Guide de sécurité de certaines activités sportives et parascolaires » sont disponibles pour les directeurs d'établissements et les organisateurs d'activités. Avec la collaboration des membres du comité RGR, la promotion de ces outils est faite de façon continue.



## ***Les économies 2017-2018***

Le coût de l'assurance responsabilité de sept commissions scolaires environnant l'île de Montréal a été recensé et comparé au coût du volet assurance du RGR. Le coût moyen de ces sept commissions scolaires se situe à 3,68 \$ par élève. Le coût du volet assurance du RGR, établi sur la moyenne des coûts des cinq dernières années, a été de 130 302 \$, soit l'équivalent d'un coût de 0,55 \$ par élève. En effet, en souscrivant à des polices d'assurances équivalentes, sur la base de la moyenne du coût d'assurance des sept commissions scolaires environnantes, la prime aurait été, compte tenu des 235 984 élèves, de 868 421 \$. Il s'agit d'une économie de 738 119 \$ pour l'année.

Le surplus accumulé du RGR s'établit, en date du 30 juin 2018, à 4 056 876 \$. Le RGR est en très bonne santé financière selon l'étude actuarielle du Régime effectuée avec les données compilées au 30 juin 2017. Cet état de fait permet de conserver le montant de franchise pour les commissions scolaires au niveau actuel sans aucune augmentation, et ce, depuis presque 25 ans.

Le RGR présente des avantages certains au plan de la prévention, de l'expertise juridique, des formations, des publications, de l'analyse des risques encourus ainsi que de la stabilité des coûts de la couverture.



---

## **Les bilans révisés des années antérieures**

### **(1<sup>er</sup> janvier 1987 au 30 juin 2018)**

Au terme de chaque année scolaire, les bilans annuels antérieurs sont révisés à la lumière de l'évolution des dossiers (règlements hors cour, jugements des tribunaux, paiements par un tiers, prescriptions, etc.).

Voici l'état des dossiers encore actifs selon leur année de signalement :

- ↵ 1987-1988 à 1994-1995 : années fermées
- ↵ 1995-1996 : 1 dossier actif
- ↵ 1996-1997 à 1998-1999 : années fermées
- ↵ 1999-2000 : 1 dossier actif
- ↵ 2000-2001 à 2007-2008 : années fermées
- ↵ 2008-2009 : 1 dossier actif
- ↵ 2009-2010 à 2011-2012 : années fermées
- ↵ 2012-2013 : 2 dossiers actifs
- ↵ 2013-2014 : 3 dossiers actifs
- ↵ 2014-2015 : 9 dossiers actifs
- ↵ 2015-2016 : 46 dossiers actifs
- ↵ 2016-2017 : 65 dossiers actifs
- ↵ 2017-2018 : 39 dossiers actifs

## ***Le bilan et l'état des revenus et dépenses***

L'annexe C présente les états des revenus et dépenses 2017-2018 du RGR.

Globalement, pour les 31,5 années en cause :

- Les revenus totalisent 16 934 053 \$;
- Les dépenses diverses du RGR totalisent 12 877 177 \$;
- Il y a un surplus accumulé au 30 juin 2018 de 4 056 876 \$.

L'annexe D représente le bilan du RGR au 30 juin 2018.

---

## Les perspectives

### ***Le budget 2018-2019 du RGR et son financement***

Le financement du RGR se compose de quatre sources. Elles sont estimées comme suit :

- 355 000 \$ de contribution du Comité de gestion;
- 124 468 \$ provenant des revenus d'intérêts;
- 75 000 \$ de contribution des cinq commissions scolaires;
- 188 646 \$ d'appropriation du surplus accumulé.

Les dépenses projetées se chiffrent à 738 646 \$ et comprennent notamment :

- 250 000 \$ attribués à la provision pour indemnités à la suite d'événements dont le coût dépasse la franchise de 2 500 \$;
- 315 000 \$ attribués à la prévention;
- 173 646 \$ destinés à l'administration du RGR.



## **LES ANNEXES**





---

## Annexe A

### MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES DU RGR POUR 2017-2018

Commission scolaire English-Montréal	Me Lucie Roy
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Me François Hamel Me Geneviève Dugré
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	Me Marie-France Dion
Commission scolaire de Montréal	Me Jean Renaud
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	M. Richard Papineau
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	Me Malaythip Phommasak Me Thu Mai Nguyen Mme Carole Boivin

Nous désirons souligner leur engagement et leur expertise et les en remercier.

RÉGIME DE GESTION DES RISQUES

Provision pour indemnités à **12 MOIS** => 01 juillet 2017 au 30 juin 2018

	Provision pour indemnités à payer				Variation Fonds RGR	Provision pour franchises excédentaires à payer		Variation Franchises exc.
	Au 30 juin 2018		Au 30 juin 2017			30 juin 2018	30 juin 2017	
	Fonds RGR	C.S.	Fonds RGR	C.S.				
1993-1994	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994-1995	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995-1996	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996-1997	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997-1998	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998-1999	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999-2000	63 784,00	2 500,00	63 784,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000-2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001-2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002-2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003-2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004-2005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005-2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006-2007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007-2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008-2009	57 500,00	2 500,00	61 042,00	2 500,00	(3 542,00)	0,00	0,00	0,00
2009-2010	0,00	0,00	4 753,00	0,00	(4 753,00)	0,00	0,00	0,00
2010-2011	0,00	0,00	12 713,00	0,00	(12 713,00)	0,00	0,00	0,00
2011-2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012-2013	47 500,00	2 501,00	108 500,00	7 500,00	(61 000,00)	0,00	0,00	0,00
2013-2014	113 000,00	7 500,00	224 500,00	34 422,00	(111 500,00)	0,00	3 787,47	(3 787,47)
2014-2015	200 701,00	30 191,00	388 035,00	76 921,00	(187 334,00)	3 706,82	36 979,64	(33 272,82)
2015-2016	300 000,00	78 223,84	332 500,00	80 723,84	(32 500,00)	34 458,18	34 458,18	0,00
2016-2017	345 893,00	111 191,00	354 470,96	104 551,00	(8 577,96)	64 238,75	57 523,75	6 715,00
2017-2018	213 834,00	59 549,45	0,00	0,00	213 834,00	13 334,55	0,00	13 334,55
<b>Total</b>	<b>1 342 212,00</b>	<b>294 157,29</b>	<b>1 550 297,96</b>	<b>309 118,84</b>	<b>(208 085,96)</b>	<b>115 738,30</b>	<b>132 749,04</b>	<b>(17 010,74)</b>
	<b>1 636 369,29</b>		<b>1 859 416,80</b>					
Registre	1 636 369,29		1 859 416,80					

## Régime de gestion des risques

## ANNEXE C

### Revenus et dépenses

Pour les périodes du 1er janvier 1987 au 30 juin 2018

	Cumulatif 1987-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cumulatif 1987-2018
<b>REVENUS</b>												
Contribution du Comité de gestion	6 536 319 \$	55 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	9 786 319 \$
Contribution des commissions scolaires	1 357 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	2 107 000
Revenus d'intérêts	3 639 085	202 929	177 154	163 208	141 099	116 242	114 277	110 896	114 655	119 857	124 468	5 023 870
Revenus divers	16 402	257	157	48	0	0	0	0	0	0	0	16 864
	<b>11 548 806 \$</b>	<b>333 186 \$</b>	<b>607 311 \$</b>	<b>593 256 \$</b>	<b>571 099 \$</b>	<b>546 242 \$</b>	<b>544 277 \$</b>	<b>540 896 \$</b>	<b>544 655 \$</b>	<b>549 857 \$</b>	<b>554 468 \$</b>	<b>16 934 053 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>												
<b>Indemnités année courante</b>												
Indemnités	3 861 854 \$	274 723 \$	226 417 \$	288 271 \$	492 851 \$	205 300 \$	165 500 \$	498 001 \$	286 500 \$	354 471	208 834 \$	6 862 722 \$
Franchises excédentaires	131 699	66 537	35 900	41 512	44 824	27 887	20 045	23 017	20 975	57 524	13 335	483 255
<b>Indemnités années antérieures (note 1)</b>												
Indemnités	s/o	s/o	58 135	186 906	(582 956)	(212 013)	(459 820)	(150 844)	(422 729)	(183 515)	(408 797)	(2 175 633)
Franchises excédentaires	s/o	s/o	(46 674)	(7 109)	(66 574)	(69 464)	(50 078)	(27 731)	(33 121)	(18 242)	(30 345)	(349 338)
<b>Prévention</b>	1 107 900	72 473	106 439	122 507	98 435	110 968	106 271	86 921	77 160	80 578	79 881	2 049 533
<b>Assurance excédentaire et voyage</b>	855 221	106 370	104 936	102 436	104 936	108 870	108 870	102 370	102 370	102 370	102 370	1 901 119
<b>Administration</b>												0
Rémunération	1 479 562	97 068	98 803	99 279	99 784	101 763	103 503	105 546	105 795	111 172	110 643	2 512 918
Services et contrats	572 367	10 156	44 557	46 821	59 777	24 382	9 046	42 319	16 815	20 357	91 644	938 241
Autres dépenses	328 438	27 272	26 900	27 337	27 078	38 968	28 323	27 116	27 077	28 456	26 519	613 484
<b>Compensations et adhésions</b>	40 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 876
	<b>8 377 917 \$</b>	<b>654 599 \$</b>	<b>655 413 \$</b>	<b>907 960 \$</b>	<b>278 155 \$</b>	<b>336 661 \$</b>	<b>31 660 \$</b>	<b>706 715 \$</b>	<b>180 842 \$</b>	<b>553 171 \$</b>	<b>194 084 \$</b>	<b>12 877 177 \$</b>
<b>SURPLUS ( DÉFICIT )</b>	<b>3 170 889 \$</b>	<b>(321 413) \$</b>	<b>(48 102) \$</b>	<b>(314 704) \$</b>	<b>292 944 \$</b>	<b>209 581 \$</b>	<b>512 617 \$</b>	<b>(165 819) \$</b>	<b>363 813 \$</b>	<b>(3 314) \$</b>	<b>360 384 \$</b>	<b>4 056 876 \$</b>
<b>COÛT DU RÉGIME (note 2)</b>	<b>3 614 530 \$</b>	<b>378 940 \$</b>	<b>371 663 \$</b>	<b>622 197 \$</b>	<b>38 621 \$</b>	<b>109 451 \$</b>	<b>(188 888) \$</b>	<b>508 898 \$</b>	<b>(10 973) \$</b>	<b>352 736 \$</b>	<b>(10 265) \$</b>	<b>5 786 910 \$</b>
Coût moyen sur 5 ans (total sur 30 ans) (note 3)		378 760 \$	349 499 \$	434 316 \$	359 370 \$	304 174 \$	190 609 \$	218 056 \$	91 422 \$	154 245 \$	130 302 \$	192 897 \$
Coût par élève (coût moyen sur 5 ans)					1,64 \$	1,38 \$	0,85 \$	0,97 \$	0,40 \$	0,67 \$	0,55 \$	

**Régime de gestion des risques  
Bilan au 30 juin 2018**

<b>Actif</b>	<b>30 juin 2018</b>	<b>30 juin 2017</b>
Comptes à recevoir – commissions scolaires	5 000,00 \$	8 105,58 \$
Avances au Comité de gestion	590 810,42 \$	550 074,96 \$
Placements à long terme	4 903 914,40 \$	4 806 641,37 \$
Intérêts courus sur les placements	15 742,58 \$	16 305,39 \$
	<b>5 515 467,40 \$</b>	<b>5 381 127,30 \$</b>
<b>Passif</b>	<b>30 juin 2018</b>	<b>30 juin 2017</b>
Frais courus à payer	641,32 \$	1 588,89 \$
Provision pour indemnités	1 342 212,00 \$	1 550 297,96 \$
Provision pour franchises excédentaires	115 738,30 \$	132 749,04 \$
Réserve du Fonds	4 056 875,78 \$	3 696 491,41 \$
	<b>5 515 467,40 \$</b>	<b>5 381 127,30 \$</b>